

APPEL À CANDIDATURE

FÊTE DE LA MUSIQUE

Vendredi 21 juin 2024

A l'occasion de la fête de la musique 2024, la ville de Biot encourage les musiciens amateurs ou professionnels à se joindre à elle pour participer à cet événement et lance un appel à candidature.

Que vous soyez artiste, un groupe ou une association, remplissez ce dossier et nous étudierons votre proposition.

En cas de sélection, la ville peut vous apporter différentes aides :

- Un soutien en communication
- Un soutien technique (sonorisation et éclairage)

Vous souhaitez participer ?

Merci de renvoyer votre candidature.

Au plus tard le dimanche 19 mai 2024 dernier délai.

Par mail : evenements@biot.fr

ou par courrier :

Ville de Biot - CS 90339 - 06906 Sophia Antipolis Cedex

La sélection des formations sera annoncée **à partir du 24 mai.**

Une réunion d'information avec les groupes sélectionnés sera programmée début juin afin de tous vous rencontrer et de coordonner vos besoins avec le prestataire technique et l'équipe organisatrice.

Présentation générale et coordonnées :

Nom du groupe, de la formation ou de l'artiste :

.....

Nom et prénom du représentant ou du responsable* :

.....

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Site internet ou liens musicaux :

.....

.....

**Il est rappelé que pour les mineurs, le responsable doit être un adulte représentant la formation, le groupe ou l'artiste.*

Descriptif du projet :

.....

.....

.....

Nombre de chanteurs ou musiciens :

Noms et activités de chaque membre (chant, guitare, batterie...) :

●

●

●

●

●

●

●

-

Style musical dominant :

À cocher :

- Compositions
- Reprises

Durée souhaitée de la représentation :

Idéalement, vous êtes disponibles à partir de jusqu'à

Balances :

Idéalement, vous êtes disponibles à partir de jusqu'à

Renseignements techniques :

Pouvez-vous être autonome techniquement ?

- Oui
- Non

Préférez-vous jouer sur une scène :

- Acoustique
- Sonorisée

Pièces à joindre impérativement :

- ✓ La fiche technique dûment remplie.
- ✓ Une autorisation parentale pour chaque mineur souhaitant participer.
- ✓ La charte des conditions de participation signée par le représentant du groupe.
- ✓ Un support audio ou vidéo en supplément du lien internet indiqué dans la présentation générale.